

**FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY**  
**FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY**  
**SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND**  
**SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION**  
Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

**Concept de protection pour les entraînements et les matchs amicaux dès le 1 mars 2021**

Version : **1 mars 2021**

Auteur : **Alain Boson – Task Force Coronavirus FSIH**



## Nouvelles conditions cadres

Le Conseil fédéral reconnaît le rôle important que jouent le sport et la vie de club durant la pandémie. Cependant, pour garantir que la situation épidémiologique continue de s'améliorer, le sport devra encore faire preuve de discipline et de prudence à l'avenir.

À partir du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, les installations sportives en plein air seront à nouveau ouvertes et les sportives et sportifs adultes pourront s'entraîner par groupes de 15 au maximum, en respectant les mesures de protection et sans contacts corporels. Port du masque obligatoire dans les espaces intérieurs (sanitaires, vestiaires, etc.)

Les entraînements et les compétitions sportives pour nos jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou après) seront à nouveau autorisées sans restriction, mais toujours sans spectateurs (pas de distinction entre intérieur/extérieur).

Des directives cantonales plus restrictives sont toutefois possibles.

Pour que la situation épidémiologique continue de s'améliorer et que de nouvelles mesures d'assouplissement soient envisageables le plus rapidement possible, cette attention et cette prudence vont continuer d'être nécessaires au sein de notre sport.

Les compétitions dans le sport de masse adulte et les manifestations restent quant à elles interdites.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs amicaux :

### 1. Pas de symptômes

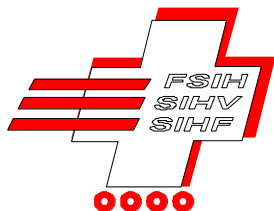
Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et aux matchs amicaux. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont **strictement interdits** pour les adultes. L'entraînement **pour les adultes** doit se dérouler **par groupe de 15 personnes (entraîneurs et joueurs compris)** dans **une installation en plein air**.

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, avant et après les matchs amicaux, pour se protéger soi-même et son entourage. **Il est nécessaire d'utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique.**

**Il est strictement interdit de cracher sur le terrain et dans toute la zone de la place de jeu (valable pour tous les acteurs du jeu).**



**FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY**  
**FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY**  
**SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND**  
**SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION**  
Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

### 3. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements et pour tous les matchs amicaux.

La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus du club. Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

### 4. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou des matchs amicaux, doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Prénom Nom. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 79 XXX XX XX ou prenom.nom@clubxy.ch).

### 5. Prescriptions spécifiques

#### **Mode de communication**

- La FSIH communiquera par courrier électronique le concept de reprise du 1<sup>er</sup> mars 2021 des activités sportives à tous les clubs, toutes les Associations cantonales et au coach J+S de chaque club. Le département arbitral se charge de diffuser son propre concept.
- Ce concept sera disponible dans les 3 langues officielles sur le site internet de la FSIH dès le 2 mars 2021.

Liens utiles :

[https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:2d772237-0268-45dd-a804-7eb2cb826ccb/SO\\_LEITFADEN\\_01032021\\_FR.pdf](https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:2d772237-0268-45dd-a804-7eb2cb826ccb/SO_LEITFADEN_01032021_FR.pdf)

[https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:d212ba07-a2ed-4b95-8870-a726646bb262/SO\\_LEITFADEN\\_01032021\\_DE.pdf](https://www.swissolympic.ch/dam/jcr:d212ba07-a2ed-4b95-8870-a726646bb262/SO_LEITFADEN_01032021_DE.pdf)

Fédération Suisse Inline Hockey  
Task Force Coronavirus

**Alain Boson**